



F. Saint-Pierre, "Pratique de défense pénale. Droit histoire, stratégie", LGDJ, 2017

Actualité législative publié le 18/06/2017, vu 3631 fois, Auteur : [Mikaël Benillouche](#)

L'ouvrage "Pratique de défense pénale..." de Me Saint-Pierre qui paraît en 2017 est INDISPENSABLE pour tout pénaliste qui se respecte...

Lors de la séance dédicace de "chronique d'un maître de conférences" organisée rue soufflot le 15 juin dernier, j'ai eu le plaisir et l'honneur de recevoir, en avant-première, l'ouvrage dédicacé de Me François Saint-Pierre (et des mains de l'auteur en plus !) "Pratique de défense pénale. Droit, histoire, stratégie" (LGDJ, juin 2017).

C'est avec gourmandise que je l'ai feuilleté tant j'avais déjà apprécié le guide de la défense pénale qu'il avait rédigé antérieurement et que j'avais trouvé les échanges sur la défense pénale avec François Saint-Pierre particulièrement intéressants lors de notre rencontre à l'occasion d'un Penal Trophy organisé à Lyon <https://youtu.be/aQRjHqz97fU>.

Autant le dire tout de suite, l'ouvrage est à l'image de son auteur : consciencieux, précis et rigoureux.

L'avant-propos permet de préciser l'objet et la philosophie de l'ouvrage et d'expliquer son plan composé - hérésie suprême pour un universitaire étriqué - non pas de deux mais de six parties.

Chaque partie repose sur une thématique précise, elle-même subdivisée en sous-thématiques. Bien évidemment, l'ouvrage débute par la relation avec le client et se termine avec les abus et les erreurs judiciaires.

Si l'ouvrage est dense (738 p.) c'est parce que l'auteur a fait un choix délibéré : celui de la pédagogie et de l'exhaustivité.

La pédagogie ressort particulièrement de certains développements notamment sur la responsabilité pénale des personnes morales (§§12-13) où l'auteur revient sur l'évolution jurisprudentielle de ces dernières années, tout en tirant des enseignements pratiques. Quant aux développements sur la prescription, ils sont à jour, clairs et particulièrement précis notamment quant à la computation des délais (§158).

L'exhaustivité permet d'aborder chaque thématique à travers différents paradigmes juridiques, à savoir la loi, la jurisprudence des juridictions pénales, celle du Conseil constitutionnel, le droit de la Convention européenne et, le cas échéant, le droit de l'Union européenne.

L'ouvrage n'est pas un prétexte à laisser transparaître l'avis de l'auteur, mais l'état du droit positif. Ainsi, s'agissant de l'accès au dossier lors de la garde à vue, Me Saint-Pierre détaille le droit telle qu'il est et non tel qu'il pourrait être. Il en est de même concernant les perquisitions dans les cabinets d'avocat en ne faisant que s'interroger sur le statut des magistrats du Parquet.

Un dernier argument permet de jauger de la qualité de cette ouvrage, la longueur de l'index (41 p.) qui permet à celui qui recherche une information précise de la trouver rapidement sans se perdre dans d'autres développements.

L'avocat pénaliste, le pénaliste occasionnel, l'élève-avocat stagiaire dans un cabinet de pénal, le chercheur en procédure pénale et l'universitaire souhaitant ajouter une dimension pratique à ses enseignements de procédure pénale doivent absolument posséder cet ouvrage, véritable guide pratique et documenté sur les différents aspects de la profession d'avocat relatifs à la procédure pénale, au droit pénal mais aussi...à la déontologie...

Pour terminer sur une citation qui - à mon sens - résume bien l'ouvrage d'un avocat particulièrement érudit qui apprécie cité Tacite, j'indiquerai simplement "pour te défendre n'attends pas d'être accablé sous les traits de ton adversaire, ni d'avoir les yeux éblouis par ses armes" (Mong-Tseu) !